

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 3 mai, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEOIS – N SEDKI – JF MARY – JC ARAGON – M PEREZ – J HURTADO – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : F PEREZ par P KAPPLER

Absents : M GROSSO – S BERBEZIER – C CARRIE-MAHMOUKI

4. Tarifs « produits publicitaires » - Sorties en mer

L'Office de Tourisme de Marseillan a mis en place une sortie en mer tous les vendredis après-midi durant la saison estivale au départ du port de Marseillan plage.
Cette sortie est ouverte à un maximum de 10 participants de plus de 3 ans.

Afin de générer des recettes, il sera demandé à chaque participant :

7 € (sept euros) pour les adultes (de plus de 12 ans)

4.50 € (quatre euros cinquante cents) pour les enfants de 3 à 12 ans

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver les tarifs mentionnés ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme

Le Maire

Yves MICHEL

